

Fédération Nationale des enseignants d'E.P.S. de l'Enseignement Catholique



2, rue Laënnec
56230 Questembert
tél. 02.97.26.10.22
fax 02.97.26.17.15
e-mail fnepsec@wanadoo.fr
<http://www.fnepsec.com>

*« la Fédération une équipe pour l'action »
« faire ce qu'on doit, dire ce qu'on croit »
« la Fédération au service de l'équité »
« seules les idées gagnent »*

Questembert, le 20 mars 2004.

Origine des textes officiels, Sylvain BIHAN. Vous pouvez visiter son site à l'adresse suivante :
<http://perso.wanadoo.fr/srec-hn/SiteEPS/Textesp1.htm>

6. ASSOCIATION SPORTIVE

Dispositions statutaires et réglementaires

- Loi du 1er juillet 1901 : contrat d'association.
- Décret du 16 août 1901 : contrat d'association.
- Circulaire du 20 mars 1969 (BO n° 13 du 27/3/69) : accompagnement des équipes sportives des établissements scolaires à l'occasion des rencontres sportives.
- Circulaire du 4 décembre 1969 (BO n° 47 du 11/12/1969) : compléments et précisions apportés à la circulaire du 20/3/69 sur l'accompagnement des équipes sportives des établissements scolaires à l'occasion des rencontres sportives.
- Circulaire n° 76-263 du 24 août 1976 : inscrire obligatoirement au mercredi après-midi les activités de l'association sportive.
- Circulaire no 80-019 et n° 80-03 du 10 janvier 1980 : organisation et fonctionnement des associations sportives dans les collèges et lycées.
- Loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 sur l'organisation et la promotion des APS. Art 9 : une association sportive est créée obligatoirement dans chaque établissement scolaire.
- Note de service n° 84-309 du 7 août 1984 (RLR 936-1) : participation des personnels enseignants à l'animation de l'association sportive des établissements. "... La possibilité d'accomplir, par dérogation au principe ainsi posé (les trois heures forfaitaires dans le service hebdomadaire), l'intégralité des horaires dus en heures d'enseignement, ne peut être accordée par les chefs d'établissements qu'après examen des demandes présentées par les personnels intéressés, l'initiative de telle situation ne pouvant venir de l'administration. Les PEGC peuvent être autorisés à inclure ces trois heures dans leur service hebdomadaire dès lors qu'ils dispensent au moins 11 heures d'EPS. Les heures d'animation sont indivisibles".

- Note de service 86-101 du 5 mars 1986 (RLR 571-0) : Utilisation des véhicules personnels pour le transport des élèves.
- Décret du 13 mars 1986 : approbation des statuts de l'Union nationale du sport scolaire.
- Décret du 13 mars 1986 : approbation des statuts de la Confédération du sport scolaire et universitaire.
- Décret no 86-495 du 14 mars 1986 : dispositions statutaires obligatoires pour les associations sportives scolaires et universitaires.
- Note de service no 87-362 du 18 novembre 1987: détermination des procédures visant à assurer la permanence des représentations élues au sein des instances de l'Union nationale du sport scolaire.
- Note de service no 87-379 du 1er décembre 1987 : organisation du sport scolaire dans les associations sportives des établissements du second degré
- Circulaire no 92-360 du 7 décembre 1992 : la politique éducative dans les zones d'éducation prioritaires. Cf. chapitre A.2.5 : l'éducation physique et sportive et les activités sportives
- Circulaire n° 95-050 du 3 mars 1995 (RLR 930-1) : Documents obligatoires pour la pratique du sport en milieu scolaire : autorisation parentale, certificat médical, attestation d'assurance.
- Circulaire no 96-249 du 25 octobre 1996 : situation des chefs d'établissement au sein des associations périéducatives ayant leur siège dans l'EPL (foyer socio-éducatif, association sportive).

Encadrement, responsabilité

- Note de service no 84-309 du 7 août 1984 : participation des personnels enseignant l'éducation physique et sportive à l'animation de l'association sportive scolaire.
- Note de service no 87-379 du 1er décembre 1987 : organisation du sport scolaire dans les associations sportives des établissements du second degré.

Activités de pleine nature, hors établissement

- Instruction no 92-156 du 17 juillet 1992 (Jeunesse et Sports) : recommandations relatives à l'animation en sécurité de l'activité vélo tout terrain (VTT).
- Arrêté du 8 décembre 1995 (Jeunesse et Sports) : modalités d'encadrement et conditions d'organisation et de pratique dans les séjours de vacances déclarés et dans les centres de loisirs sans hébergement habilités de certaines activités physiques et sportives.
- Arrêté du 8 décembre 1995 (Jeunesse et Sports) : conditions d'encadrement des activités de ski dans les centres de vacances accueillant des séjours déclarés et dans les centres de loisirs sans hébergement habilités pendant les vacances ou les congés scolaires.

Accompagnement, déplacements, sorties

- Circulaire du 20 mars 1969 : accompagnement des équipes sportives des établissements scolaires à l'occasion des rencontres sportives et des élèves se rendant sur des lieux d'exercices sportifs extérieurs aux établissements.
- Circulaire du 4 décembre 1969 : compléments et précisions apportés à la circulaire du 20 mars 1969 sur l'accompagnement des équipes sportives des établissements scolaires à l'occasion des rencontres sportives et des élèves se rendant sur les lieux d'exercices sportifs extérieurs aux établissements.
- Note de service no 86-101 du 5 mars 1986 : utilisation des véhicules personnels des enseignants et des membres de certaines associations pour transporter les élèves.
- Circulaire no 86-317 du 22 octobre 1986 : déconcentration de la délivrance des autorisations de sorties et voyages collectifs d'élèves.
- Circulaire no 88-254 du 6 octobre 1988 : déconcentration de la délivrance des autorisations de sorties et voyages collectifs d'élèves du second degré.
- Circulaire no 92-270 du 10 septembre 1992 : gratuité de l'enseignement.
- Lettre du 05 juillet 1996 : transport des élèves dans le cadre des associations sportives UNSS, lettre du directeur des affaires juridiques du Ministère de l'Education Nationale.

Accidents, certificat médical

- Circulaire no 74-328 du 16 septembre 1974 : les accidents de service et du travail des personnels des établissements scolaires préélémentaires et des premier et second degrés.
- Circulaire no 74-331 du 9 octobre 1974 : accidents de service et du travail des personnels des établissements scolaires préélémentaires et des premier et second degrés.
- Circulaire no 95-050 du 3 mars 1995 : documents obligatoires pour la pratique du sport en milieu scolaire.

Origine des textes officiels, Sylvain BIHAN. Vous pouvez visiter son site à l'adresse suivante :
<http://perso.wanadoo.fr/srec-hn/SiteEPS/Textesp1.htm>